



DOSSIER DE PRESSE

Signature des premières Chartes « Entreprises & Quartiers »

**Mercredi 11 mai 2016
Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris**



Signature des premières Chartes « Entreprises & Quartiers »

Dans le prolongement des orientations du Projet de loi de programmation de la Ville et de la Cohésion urbaine, le plan gouvernemental « Entrepreneurs des quartiers » a été lancé en décembre 2013. Celui-ci répond à la forte attente de créations d'entreprises dans les quartiers populaires et aux difficultés inhérentes aux quartiers : manque de réseau, d'accompagnement individuel et manque de soutien financier.

Ce plan prévoit donc un certain nombre de mesures permettant de faciliter la création d'entreprises dans les quartiers, mais aussi de relancer le développement du commerce de proximité dans ces territoires.

L'une des mesures de ce plan d'envergure porte sur la mobilisation des acteurs du monde économique en leur permettant de s'engager en faveur des habitants des quartiers politique de la ville en signant une Charte « Entreprises & Quartiers ».

La Charte « Entreprises & quartiers », un engagement en faveur de l'emploi dans les quartiers prioritaires

Cette charte engage les signataires à favoriser, pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'accès à l'emploi ou la création d'entreprises. Elle les incite également à agir pour le développement économique, social et culturel dans différents domaines tels que : l'éducation, l'orientation, la médiation, les services à la population, le soutien à l'entrepreneuriat ou les clauses d'insertion.

Cette charte est une main tendue de l'État et de ses partenaires à ceux qui ont connu une erreur de parcours ou qui, malgré un cursus de formation de qualité n'arrivent pas à accéder au monde de l'entreprise.

La Charte « Entreprises & quartiers » en quelques chiffres

- 60 entreprises ont signé cette charte au niveau national ;
- en France, 453 entreprises ont signé cette charte au niveau local ;
- la charte « Entreprises & Quartiers » se déploie désormais dans 12 régions métropolitaines et 45 départements, dont deux Dom.

Zoom sur des actions concrètes

→ **ADP** conduit une démarche de qualification et de recrutement de 593 demandeurs d'emploi des quartiers populaires, avec trois autres entreprises intervenant sur les aéroports parisiens.

→ **TF1** a mis en place un programme mutualisé de stage de 3^e de découverte du monde professionnel. Les collégiens sont accueillis par le groupe audiovisuel et deux autres entreprises. Depuis le début de l'année scolaire, quatre classes de collégiens de quatre départements franciliens ont suivi ce stage d'une semaine.

→ **UGC**, qui a rejoint la charte en octobre 2015, développe ses recrutements dans les QPV, accueille des collégiens de 3^e, ou intervient dans les établissements scolaires pour présenter ses métiers et les rendre accessibles.

→ **Orange** s'appuie sur 1 000 de ses collaborateurs, dans vingt-trois départements, volontaires pour devenir les tutrices et tuteurs de collégiens et les épauler dans leur projet d'avenir. Ils mettent leurs réseaux professionnels à leur service.

→ **L'Oréal** agit à Aulnay-sous-Bois (93), où l'un de ses campus est installé, avec les établissements scolaires et des associations de soutien scolaire. L'entreprise souhaite organiser un stage de découverte de 3^e, qui mêlera des collégiens d'Aulnay-sous-Bois et des enfants de ses collaborateurs.

La Charte « Entreprises & quartiers » à Paris : 10 signataires

La charte « Entreprises & quartiers » a été signée le 11 mai 2016 par 10 entreprises et partenaire associés du monde économique. Le déploiement de ce dispositif national au niveau local va permettre à plusieurs dizaines de jeunes ou personnes en recherche d'emploi issues des quartiers en difficulté, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'une expérience professionnelle au sein d'une entreprise nationale de grande envergure.

Ce dispositif s'inscrit dans une volonté de développer l'emploi et la création d'entreprise dans des quartiers prioritaires, principalement les Zones de sécurité prioritaires (ZSP) de Paris (Barbès-Château Rouge dans le 18^e arrondissement, Curial-Stalingrad dans le 19^e et Les Orteaux, Saint Blaise, La Réunion dans le 20^e) et s'inscrit dans la continuité du plan d'action en faveur des Zones de sécurité prioritaires lancé le 11 janvier dernier par Jean-François Carenco, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

À Paris pour l'instant, ces chartes concernent une vingtaine de jeunes, mais elles ont vocation à s'étendre car de nombreuses entreprises ont déjà manifesté leur intention d'entrer dans ce dispositif. À terme, l'objectif, c'est d'aider plus de 1 000 jeunes par an.

Une déclinaison concrète du plan d'action en faveur des Zones de sécurité prioritaires

Le 11 janvier dernier, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Jean-François Carenco, a lancé son plan d'action en faveur des Zones de sécurité prioritaires (ZSP) de Paris.

En effet, parmi l'ensemble des engagements de l'État en faveur des vingt quartiers prioritaires de la politique de la ville, une attention particulière est portée aux trois ZSP de Paris : Barbès-Château Rouge dans le 18^e arrondissement, Curial-Stalingrad dans le 19^e et Les Orteaux, Saint Blaise, La Réunion dans le 20^e.

Ambitieux, ce plan s'appuie sur de nombreux axes structurants du contrat de ville que l'État a signé avec la Ville de Paris : mixité sociale et cadre de vie, engagements dans le domaine de la culture, médiation sociale en milieu scolaire, soutien à l'implantation d'entreprises.

Une des thématiques centrales de ce plan d'action concerne le **soutien à l'emploi**. Il vise à réduire les difficultés spécifiques de ces territoires où le taux de chômage est plus important qu'ailleurs, où les discriminations s'y expriment plus sévèrement. Les freins au recrutement des femmes et des hommes, jeunes et moins jeunes, quel que soit leur parcours, sont en outre plus difficiles à lever.

Il permettra de **redoubler les efforts de l'État** au profit :

- de l'emploi et le développement de l'activité ;
- du logement et de la mixité sociale ;
- de l'accès à la culture ;
- de la réduction des tensions dans l'espace public.

Ce plan se **décline autour de six orientations** :

1. le pacte de la 2^e chance accompagne des jeunes sous-mains de justice vers la formation ou l'emploi durable : 18 jeunes sont suivis par une « Cellule Emploi » présidée chaque mois par un membre du corps préfectoral. Cette cellule apporte une réponse personnalisée à la recherche d'emploi, de logement, de mobilité, etc. ;
2. un soutien à l'emploi des habitants des ZSP et des solutions d'accompagnement et de retour à l'emploi sont proposés par l'intermédiaire d'offres de stage et de contrats aidés. Les jeunes diplômés sans emploi font l'objet d'une attention renforcée : rendez-vous individuel à Pôle-Emploi, aides de l'État (pour les entreprises qui recrutent ces diplômés à hauteur de 45 % du SMIC) ;
3. un soutien financier aux entreprises qui s'installent dans ces quartiers avec un accompagnement renforcé des créateurs d'entreprise ;
4. une aide à l'accès à la propriété, à l'amélioration du parc immobilier privé par l'accompagnement des copropriétés fragiles, par la lutte contre la précarité énergétique, la régulation de l'attribution des logements sociaux, afin de favoriser la mixité économique et sociale ;

5. des engagements de l'Opéra de Paris, de la Philharmonie et de la Bibliothèque nationale de France de mener des actions mobilisant les publics résidents dans les quartiers prioritaires ;
6. un renforcement de la médiation sociale en milieu scolaire auprès d'un réseau d'établissements composé d'un collège et de trois écoles élémentaires sur un territoire.

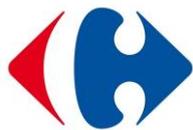
Ces mesures ne sauraient se mettre en place avec efficacité et résultats sans l'implication d'entreprises sur des engagements concrets : c'est l'objet de ces 10 premières Chartes « Entreprises & quartiers ».

Zoom sur des actions concrètes des partenaires économiques en Île-de-France

Les entreprises et partenaires du monde économique ont souhaité s'engager sur le Pacte de la deuxième chance ainsi que dans le dispositif Garantie jeune qui, après une année d'expérimentation, est généralisée sur le territoire national et est déployée sur Paris depuis le 1er mars 2016 (objectif : 600 jeunes parisiens concernés par cette mesure sur l'année 2016).

Certaines entreprises poursuivent leurs efforts en développant l'apprentissage et le parrainage au profit des jeunes des quartiers prioritaires. Elles ont ainsi mis en place des partenariats déjà bien formalisés avec le Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi et Mission locale) qui se renforcent et ont d'ores et déjà créé les conditions nécessaires de réussite de leur implication.

Les entreprises signataires



Carrefour

Deuxième distributeur mondial et premier employeur privé en France, Carrefour emploie 115 000 collaborateurs, avec plus de 5 600 magasins répartis en cinq formats (hypermarché, supermarché, proximité, cash&carry et e-commerce).

Commerçant local, multiformat et multicanal, Carrefour accueille chaque jour plus de 3 millions de clients et s'affirme depuis 50 ans comme le partenaire de la vie quotidienne, en proposant à ses clients un large choix de produits et de services au prix juste. Pour répondre aux nouveaux modes de consommation et faciliter les courses de ses clients, Carrefour développe des solutions multicanales (e-commerce, Drive, Click and Collect, applications mobiles).

Carrefour est un acteur engagé dans le développement économique local. Parce que le commerce est un métier au contact des populations, il donne systématiquement la priorité au recrutement de proximité et forme sur place ses équipes de managers et salariés. Fort de ses 120 métiers, Carrefour accompagne ses salariés tout au long de leur vie professionnelle et favorise leur évolution grâce à la promotion interne.

Partenaire de la COP21, par ses initiatives au quotidien, Carrefour s'engage à un commerce plus durable et responsable. La démarche RSE du groupe s'articule autour de trois piliers : la lutte contre toute forme de gaspillage, la protection de la biodiversité et l'accompagnement des partenaires de l'entreprise.

SES ENGAGEMENTS

Pacte de la 2^e chance

- Suivi de six jeunes résidant en Zone de sécurité prioritaire (ZSP) ayant un projet professionnel pour un métier de la grande distribution.

L'emploi, l'insertion et la formation professionnelle

- Développement du dispositif de parrainage de demandeurs d'emplois issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville au travers le dispositif Nos quartiers ont du talent (NQT).
- Recrutement de jeunes diplômés (Bac+2 et plus) issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le soutien aux associations

- Actions de sensibilisation aux métiers de la grande distribution au travers de ses partenariats avec Emmaüs Défis et la cellule emploi des Restos du cœur.

L'éducation, l'orientation scolaire

- Préparation à l'orientation : actions de découverte des métiers, visites de magasins, ateliers coaching.
- Action dédiée à la sécurisation des parcours pré apprentissage pour les décrocheurs scolaires.
- Expérimentation de parcours vers l'emploi à destination de jeunes de l'école de la deuxième chance Paris.



EDF

Acteur majeur de la transition énergétique, le Groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 37,8 millions de clients, dont 28,3 millions en France.

Le Groupe EDF a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires consolidé de 75 milliards d'euros dont 47,2 % hors de France, et emploie près de 160 000 collaborateurs.

SES ENGAGEMENTS

L'emploi, l'insertion et la formation professionnelle

- Proposition d'offres d'alternances spécifiques en lien avec la mission locale et l'école de la deuxième chance à des jeunes âgés de 18 à 26 ans issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le développement économique

- Le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique avec le Fond agir pour l'emploi (Fape EDF).

Le soutien aux associations

- Renforcement de la communication sur les « Trophées des associations » à destination des quartiers prioritaires de la politique de la ville afin de favoriser le dépôt de projet les concernant.

Le cadre de vie

- Développement de ses partenariats avec les structures de médiation sociale (accompagnement financier, formation et animation des médiateurs afin qu'ils accompagnent les publics dans leur relation à l'énergie)

L'éducation, l'orientation scolaire et la médiation sociale en milieu scolaire

- Proposition de stages pour des élèves de 3^e.

La Fondation d'entreprise TF1 soutient des initiatives associatives ou individuelles porteuses de projets liés aux métiers et évènements du groupe TF1.

Ses valeurs

- Lutter contre les différentes formes de discrimination.
- Intégrer socialement des jeunes issus de zones sensibles.
- Favoriser le lien jeunes/entreprises.
- engager l'entreprise auprès des jeunes dans leurs initiatives personnelles et professionnelles.
- Accompagner les jeunes entrepreneurs.

Ses enjeux

La fondation d'entreprise inscrit son action dans une démarche globale du groupe TF1 et répond à deux enjeux de nos engagements sur le développement durable :

- s'engager dans des actions solidaires innovantes ;
- favoriser l'égalité des chances.

Sa cible

Les jeunes des quartiers de la politique de la ville âgés de 18/30 ans pour les projets professionnels et les 12/17 ans pour la découverte de notre entreprise.

Ses principaux axes

- promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes au sein de notre entreprise ;
- favoriser des rencontres entre nos salariés et la communauté étudiante ;
- faire découvrir l'entité TF1 par des visites organisées et par le biais des stages de classes de 3^e ;
- organiser et mettre en œuvre le tutorat/parrainage en collaboration avec nos salariés ;
- parrainer des jeunes entrepreneurs.

SES ENGAGEMENTS

Pacte de la 2^e chance

- Accompagnement de jeunes résidant en Zone de sécurité prioritaire (ZSP) placés sous mains de justice ou en probation visant à promouvoir leur accès à l'emploi, au logement, au transport et aux soins.
- Accompagnement de jeunes résidants en ZSP vers une formation qualifiante ou une insertion durable en emploi.

L'emploi, l'insertion et la formation professionnelle

- Recrutement de jeunes diplômés (Bac+2 et plus) issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville en contrat d'alternance ou en CUI pour les Master 2.
- Développement d'un mécénat de compétence au sein des structures associatives.

L'engagement culturel et le soutien aux associations

- Promotion de l'expression culturelle et des démarches de création des publics issus de ZSP en partenariat avec l'ouverture en 2017 de la cité de la musique sur l'île Seguin qui sera gérée par le groupe TF1.

L'éducation, l'orientation scolaire et la médiation en milieu scolaire

- Préparation à l'orientation : actions de découverte des métiers, visites des locaux de l'entreprise.
- Préparation à l'insertion professionnelle : exercices de simulation d'entretien d'embauche.
- Proposition d'offres de stage pour les élèves de 3^e.

Leader du commerce de centre-ville et spécialiste de la mode, le groupe Galeries Lafayette est un groupe marchand, familial, privé, héritier de 120 ans d'une histoire bâtie dans le commerce et la distribution. Le Groupe bénéficie aujourd'hui d'une reconnaissance internationale reposant sur ses marques emblématiques : Galeries Lafayette, BHV MARAIS, Royal Quartz, Louis Pion et Didier Guérin. En accueillant chaque jour plus d'un million de visiteurs dans ses 280 magasins, le Groupe a pour vocation de participer au rayonnement de l'Art de Vivre à la Française et d'agir comme une référence d'un commerce éthique et responsable.

En 2014, le Groupe a renoué avec les métiers du quotidien pour lesquels il bénéficie d'un savoir-faire historique incontesté en prenant une participation significative dans le groupe Carrefour. Acteur engagé dans la création et employeur privé de premier plan en France avec 15 000 collaborateurs, le Groupe assoit son identité sur des valeurs solides : la passion du client, l'audace d'innover, l'engagement collectif et le goût de l'excellence.

SES ENGAGEMENTS

Pacte de la 2^e chance

- Accueil de un ou deux jeunes par an dans le cadre du Pacte de la 2^e chance.

L'emploi, l'insertion et la formation professionnelle

- Accueil de un ou deux jeunes en stage dans le cadre de la Garantie jeunes



Gest'n Sport Sécurité

Cette entreprise du groupe « S3G-GEST'N SPORT » est une entreprise de sécurité privée spécialisée dans l'évènementiel. Située au Stade de France depuis 1998, elle dispose d'un vivier de 2 500 salariés, d'une agence à Lille depuis 2013 et une à Bordeaux depuis 2015.

Ses principaux clients sont : Consortium Stade de France, Fédération Française de Football, Fédération Française de Rugby, Paris Saint-Germain, Racing Métro, Lille Olympique Sporting Club (LOSC), France GALOP.

Depuis 1998, sa politique sociale est dirigée vers la réinsertion par le travail des jeunes et moins jeunes.

Gest'n Sport Sécurité a signé des conventions et charte avec plusieurs villes limitrophes de Saint-Denis : Aubervilliers, Epinay/Seine, Pierrefitte, Villetaneuse, Stains, Colombes. Elle propose également des stages en entreprise dans le domaine de la sûreté/sécurité ou administratif toute l'année, en fonction des créneaux, parraine de jeunes et réalise de l'accompagnement lors d'entretien d'embauche fictifs.

Actuellement :

- deux jeunes embauchés en contrat « CIE STARTER » pour une durée de 11 mois ;
- une jeune fille en contrat d'apprentissage pour deux ans ;
- un jeune en contrat de professionnalisation.

SES ENGAGEMENTS

Pacte de la 2^e chance

- Recrutement de jeunes sans qualification placés sous mains de justice ou en probation résidant en Zone de sécurité prioritaire (ZSP).

L'emploi, l'insertion et la formation professionnelle

- Recrutement de jeunes sans qualification issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



LIDL

Avec 1 500 magasins et plus de 20 000 collaborateurs, Lidl France s'engage, depuis près de 25 ans, à proposer à ses clients une sélection de produits de qualité, toujours au « Vrai Prix des Bonnes Choses ».

Elue « *Meilleure Chaîne de Magasins – Toutes catégories confondues* » en 2015-2016, l'enseigne garantit une fraîcheur irréprochable de ses produits et les sélectionne à partir d'une charte de qualité stricte et rigoureuse, définie en amont.

Dans sa volonté d'être le partenaire du quotidien des Français, l'enseigne se définit comme un supermarché de proximité à assortiment sélectionné. En effet, partenaire de nombreux producteurs et éleveurs locaux, Lidl témoigne de son engagement et attachement au patrimoine, avec plus de 70 % des produits alimentaires Made in France.

Dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement, l'enseigne est devenue le 6^e créateur d'emploi en France, avec 4 500 recrutements en 2015. Lidl est aujourd'hui une marque employeur de référence, qui place l'évolution et l'épanouissement de ses collaborateurs au cœur de ses préoccupations.

SES ENGAGEMENTS

Pacte de la 2^e chance

- Proposition de postes vacants de Caissier Employé Libre-Service ou de postes de Préparateurs de commandes aux jeunes suivis dans le cadre du dispositif du pacte de la 2^{ème} chance.

L'emploi, l'insertion et la formation professionnelle

- Proposition de postes vacants de Caissier Employé Libre-Service ou de postes de Préparateurs de commandes aux personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le Groupe Randstad France fait partie du Groupe Randstad, deuxième acteur mondial sur le marché des ressources humaines, fondé aux Pays-Bas en 1960. En France, il se place parmi les leaders en matière de services en ressources humaines avec, en 2015, un chiffre d'affaires de 2,84 milliards d'euros.

En 2015, le groupe (3 500 collaborateurs-trices) aura délégué 61 000 collaborateurs intérimaires (en équivalent temps plein) et recruté 32 500 professionnels en CDI/CDD, en s'appuyant sur son réseau national et local de 740 agences et bureaux.

Engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre les discriminations, Randstad est la seule entreprise française de services en ressources humaines à avoir obtenu les labels « Égalité professionnelle » (octobre 2008) et « Diversité » (janvier 2009), en reconnaissance des actions menées en faveur de la promotion de la diversité au sein de l'entreprise.

SES ENGAGEMENTS

L'emploi, l'insertion et la formation professionnelle

- Présentation aux partenaires des quartiers prioritaires de la politique de la ville des méthodes de recrutements et de suivis réalisées chez Randstad.
- Mise en place d'actions de parrainage pour des personnes en recherche d'emploi suivies par des structures d'accueil de personnes en difficulté.
- Action de repérage des compétences professionnelles sur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'éducation, l'orientation scolaire

- Présentation des métiers, des formations, des méthodes de recrutement, et des emplois disponibles sur la région, aux lycées professionnels et aux missions locales.



RATP

La RATP est une entreprise de service public, socialement responsable et solidaire. Elle a donc naturellement placé depuis de nombreuses années l'insertion, l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi de toute personne, quel que soit son âge et son niveau de qualification, au cœur de sa politique sociale. Depuis près de 20 ans, elle mène une politique d'emploi en faveur de l'alternance.

Cette politique s'appuie sur la transmission des savoirs et des compétences entre générations, conforme à la tradition et aux valeurs de l'entreprise.

Par sa posture volontariste en matière d'insertion professionnelle, la RATP entend marquer ainsi sa volonté de faire de ses métiers -liés au transport de voyageurs- un facteur d'intégration et de développement de la solidarité urbaine. Cela se traduit par une politique active d'insertion des publics jeunes.

Entreprise signataire de la Charte nationale « Entreprises & Quartiers », la RATP exprime son engagement dans la participation au développement économique et social des quartiers populaires de Paris.

SES ENGAGEMENTS

Pacte de la 2^e chance

- Suivi de jeunes résidant en Zone de sécurité prioritaire (ZSP) et accompagnement vers une formation qualifiante ou une insertion durable en emploi.

L'emploi, l'insertion et la formation professionnelle

- Développement du dispositif de parrainage de demandeurs d'emplois issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Soutien aux acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle par le biais d'un travail de proximité avec le territoire et les acteurs locaux (Mission locale, école de la 2^e chance, Cap emploi etc.) assuré par l'Agence de développement territorial parisienne de la RATP.

Le développement économique

- Accompagnement de jeunes non qualifiés en partenariat avec un établissement de l'enseignement supérieur, la mission locale et un réseau d'accompagnement à la création d'activité afin d'obtenir un Diplôme universitaire de créateur d'activité (DUCA).

Le cadre de vie

- Animation et déploiement des ateliers mobilité auprès des populations fragilisées, en insertion et en recherche d'emploi dans le cadre de partenariat avec des acteurs locaux parisiens.

L'éducation, l'orientation scolaire

- Préparation à l'orientation : actions de découverte des métiers et de l'environnement professionnel au bénéfice des élèves, des étudiants et des enseignants.
- Proposition d'offres de stages pour des élèves de 3^e.

Simplon.co, le plus grand réseau de fabriques labellisées « Grande école du numérique », propose des formations gratuites et intensives pour apprendre à créer des sites et des applications web et en faire son métier.

Les formations s'adressent prioritairement aux populations éloignées de l'emploi et sous-représentées dans les métiers techniques du numérique : femmes, jeunes de moins de 25 ans, non diplômés ou peu diplômés, issus des quartiers populaires et des milieux ruraux, allocataires des minima sociaux, seniors en reconversion, personnes en situation de handicap.

SES ENGAGEMENTS

Pacte de la 2^e chance

L'ouverture d'une fabrique numérique (Fablab ouvert à la population, ateliers de sensibilisation, etc.) au sein de la ZSP « Orteaux-Saint-Blaise-Réunion ».

L'emploi, l'insertion et la formation professionnelle

- Organisation de formations courtes professionnalisantes gratuites : médiation numérique, intégration web, objets connectés.

Le soutien aux associations

- Organisation de formation courtes à l'animation numérique à destination des animateurs, bénévoles et intervenants de structures de l'éducation populaire (Afev, Unis-Cités, La ligue de l'enseignement) et de structures publiques (CCAS, missions locales, services municipaux, etc.).

L'éducation, l'orientation scolaire

Mise en œuvre d'ateliers auprès d'enfants lors de grandes opérations nationales ou internationales dans un cadre scolaire ou périscolaire



ADIE

Partenaire économique reconnue d'utilité publique, l'Association pour le droit et l'initiative économique (ADIE) est une association qui aide les personnes exclues du marché du travail et qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique à créer leur entreprise, et donc leur emploi, grâce au microcrédit. Pionnière du microcrédit en France et en Europe, l'Adie en est l'acteur majeur. L'Adie accompagne par ailleurs les porteurs de projet afin de les soutenir en amont et en aval du lancement de leur micro-entreprise pour en garantir la pérennité.

Depuis sa création en 1989 par Maria Nowak, l'Adie a financé plus de 160 000 microcrédits, participant ainsi à la création de plus de 116 000 entreprises.

En 2015, elle a financé plus de 18 000 personnes et ainsi permis la création de 225 nouveaux emplois par semaine. Le taux de pérennité de ces entreprises après 2 ans est de 70%, et le taux d'insertion des personnes financées après deux ans est de 84%.

SON ENGAGEMENT

Le développement économique

- Le soutien ou la contribution à des dispositifs d'aide à l'émergence ou à la maturation de projets de créations d'entreprises ou d'activités par des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Contact presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF
Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrPar>